



DID YOU KNOW? LE SAVIEZ-VOUS?

UNDER THE 1892 CRIMINAL CODE, BIRTH CONTROL WAS CONSIDERED TO BE OBSCENE, “tending to corrupt morals.” Canada eventually allowed the sale of the birth control pill in 1960 for “therapeutic purposes” and by 1969 all forms of contraception were legalized.

EN VERTU DU CODE CRIMINEL DE 1892, LA RÉGULATION DES NAISSANCES ÉTAIT JUGÉE OBSCÈNE, par sa « tendance à corrompre les bonnes mœurs ». Le Canada a éventuellement permis la vente de la pilule anticonceptionnelle en 1960 « à des fins thérapeutiques » et dès 1969 toutes formes de contraception ont été légalisées.

DR. HENRY MORGENTALER gave up his family practice in 1969 and defied the law by opening the country’s first abortion clinic.

LE D^r HENRY MORGENTALER a mis le verrou sur sa pratique de médecine familiale en 1969 et a défié la loi en ouvrant la toute première clinique d’avortement au pays.



THEY FOUGHT THE GOOD FIGHT | **ILS ONT MENE LE BON COMBAT**



CORTLAND J.G. MACKENZIE
Dr. Mackenzie was one of the guiding forces in the Family Planning Association in British Columbia and served as its president and medical consultant. He also was Director and Vice-President of the Family Planning Federation of Canada from 1955-1974. (crist macpherson/istock.com)

Le Dr. Mackenzie a été l'un des fondateurs de l'Association de la planification familiale en Colombie-Britannique et a également occupé le poste de président et d'expert-conseil médical. Il est également directeur général et vice-président de la Fédération des associations de planification familiale du Canada de 1955 à 1974. (crist macpherson/istock.com)